



FONDATION
MASSÉ-TRÉVIDY

Lors de sa séance du 28 mars 2019, le conseil d'administration a :

- Validé à l'unanimité les comptes administratifs du Lycée de Kerbernez ;
- Approuvé le devis de désamiantage et de démolition de bâtiments sur le domaine de Kerbernez ;
- Donné son accord pour entrer au collège des fondateurs de la Coopérative Emploi Service, sous réserve de la faisabilité économique du projet ;
- Entendu les bilans et perspectives des établissements et services médico-sociaux enfance ;
- Fait le point sur les sujets suivants : Roulez Jeunesses, futurs statuts de la Fondation, recrutement du Directeur Général.

Le conseil d'administration, à l'unanimité, a approuvé le relevé de décisions en vue de sa publication sur le site Internet de la Fondation.